



Année scolaire 2023-2024

LA SANTÉ DE L'ENFANT DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Le bilan de santé est réalisé par un service PSE (Promotion de la Santé à l'école). Le service PSE est distinct du centre PMS (psycho-médico-social). Celui-ci vous contacte de son côté. L'école de votre enfant est sous la tutelle du Service PSE libre de Wavre. L'équipe médicale de notre centre se compose des Docteurs A. De Meyer, C. Martin, D. Becheanu et D. Caprasse et des infirmières M. Chanet, B. Jacobs, J. Lienard, L. Devillers, B. Zanetti, T. Harris, C. Lhoest. Le bilan de santé est obligatoire et réglementé par le décret du Gouvernement de la Communauté française du 14 mars 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités (M.B., 17/04/2019).

L'ONE, nous demande de réaliser un programme précis de bilans de santé et de promotion de la santé.

Pour les élèves examinés et/ou vaccinés cette année et pour les nouveaux arrivants dans une école, nous vous invitons à compléter le questionnaire médico-social que vous recevrez par l'intermédiaire de l'école. Celui-ci nous permettra de tenir compte des besoins de votre enfant et de constituer son dossier médical ou de le demander à un autre service (consultation des nourrissons ou PSE de l'école précédente, par exemple).

Pour toute information sur les traitements de données que nous réalisons, merci de vous référer à notre politique de confidentialité disponible sur notre site internet : <https://www.pselibrebw.be>

- En cas d'opposition du bilan de santé dans nos services, les parents enverront au PSE un courrier par **lettre recommandée** pour **le 30 septembre 2023 au plus tard**. Ils devront alors réaliser ce bilan de santé par un autre service agréé pour le 25 décembre 2023 au plus tard.
- Nous continuons et intensifions notre présence à l'école pour promouvoir la santé et pour collaborer à l'élaboration du projet santé de l'école, avec la communauté éducative et nos partenaires, dont les centres PMS. Nous assurerons diverses animations concernant la vie relationnelle, affective et sexuelle notamment.
- Nous sommes des **partenaires** et **non des contrôleurs**. Il s'agit de médecine préventive. Nos tests et notre façon d'examiner complètent ce que fait votre médecin traitant ou l'hôpital. Nos conclusions se veulent positives et bienveillantes. L'accessibilité aux soins de santé et au bien-être reste notre priorité.
- Pour les élèves examinés cette année, nous vous invitons à compléter le questionnaire médico-social que vous recevrez par l'intermédiaire de l'école. Celui-ci nous permettra de tenir compte des besoins de votre enfant et de constituer son dossier médical ou de le demander à un autre service (consultation des nourrissons ou PSE de l'école précédente, par exemple).
- Les 2^{èmes} primaires, 6^{èmes} primaires ainsi que les enfants de l'enseignement spécialisé nés en 2016 et nés en 2012 sont concernés par la vaccination RRO2 (rappel rougeole, rubéole et oreillons). Les 2^{èmes} primaires et les enfants du spécialisé nés en 2016 sont également concernés par le rattrapage de la vaccination polio, diphtérie, tétanos, coqueluche si celle-ci n'a pas été réalisée en 3^{ème} maternelle (5-7 ans).
- En annexe, vous trouverez l'explicatif du bilan de santé selon l'âge de votre enfant. (à suivre)